

# LYON-EXPOSITION



MONITEUR HEBDOMADAIRE DES EXPOSANTS

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE

J. LYONNET, Rédacteur en chef.

Directeur, A. CAUDRON.

Secrétaire de la Rédaction, PIERRE VIRÈS

## ADRESSER

toutes les communications à  
M. PIERRE VIRÈS  
Secrétaire de la Rédaction.

## ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LYON — 79, rue de la République, 79 — LYON

Les Bureaux du Journal sont ouverts de 9 h. à midi et de 2 à 6 heures.

RÉDACTION de 1 à 3 heures.

## ABONNEMENTS

LYON et le RHÔNE, un an 8 fr.  
DÉPARTEMENTS » 9 »  
ÉTRANGER (Un. post.) » 10 »  
Les Abonnements partent du  
1<sup>er</sup> Septembre 1893.

## SOMMAIRE

Le Jury de l'Exposition (Victor Bergeret). — Le Jury des Récompenses. — Fonctionnement du Jury. — Echos de l'Exposition. — Une cérémonie militaire. — Livres propos. — Le Tramway électrique du Pont Lafayette.

## LE

## JURY DE L'EXPOSITION

Le succès de l'Exposition est aujourd'hui complet, et les visiteurs y affluent.

Mais il faut une sanction à toutes ces splendeurs, à toutes ces merveilles qui sollicitent notre attention et excitent notre admiration ; il faut que tant de peines patiemment endurées, tant de labeurs courageusement entrepris et vigoureusement menés à bien aient leur récompense. C'est pour déterminer cette sanction qu'il vient d'être procédé, par M. le Maire de Lyon, à la constitution du Jury des récompenses, composé :

- D'un Jury supérieur.
- D'un Jury de groupe.
- D'un Jury de classe.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire qu'en ce qui concerne les expositions, il n'y a rien de plus délicat que la constitution du Jury des récompenses, car ce Jury est la sauvegarde des intérêts moraux et matériels des exposants qui, sans lui, pourraient être livrés à la faveur, à la fantaisie ou à l'incompétence de jurés mal habiles.

C'est pour éviter de si regrettables résultats qu'au mois de mars dernier, un Règlement du Jury international des récompenses a été longuement élaboré par le Conseil supérieur de l'Exposition.

On sait avec quel souci des intérêts des exposants le Règlement a décidé que les récompenses qui leur seront attribuées résulteront des opérations successives des jurys de classe, des jurys de groupe et du jury supérieur, ce qui est pour eux une triple garantie.

On trouvera, plus loin, les détails concernant la composition du jury supérieur, des jurys de groupes et de classe.

Sans nous arrêter au retard apporté à la constitution de ces jurys qui, aux termes du Règlement, auraient dû se réunir le 15 mai pour les jurys de classe et le 5 juillet, pour les jurys de groupe, les jurys ayant subi le

sort commun des retards causés par les événements à notre Exposition, nous nous arrêtons à ces retards, nous ferons toutefois une observation au sujet de leur nomination. D'après l'article 6 du Règlement, les membres du jury international des récompenses doivent bien être nommés par le Maire, mais sur la présentation du Conseil supérieur, pour les jurés français et sur la présentation de leurs consuls respectifs, d'accord avec les bureaux des groupes, pour les jurés de nationalité étrangère.

Or, on ne trouve aucune trace de ces présentations dans les nominations qui ont été faites jusqu'ici, ce qui semble, à un certain nombre d'exposants, une grave infraction aux garanties qui leur étaient assurées par ledit Règlement, en même temps qu'un acte d'omnipotence de la part du Maire qui, pour être président du Conseil supérieur, n'en est pas moins tenu, n'en est même que plus tenu à obéir à la loi.

Nous avons trop de fois rendu justice au mérite, au zèle, à l'infatigable dévouement de M. le Maire de Lyon pour tout ce qui touche notre Exposition, pour n'avoir pas le droit de nous faire l'écho d'un regret que nous avons entendu exprimer et qui, le cas échéant, pourrait soulever des récriminations.

Est-ce à dire que les choix faits jusqu'à présent paraissent regrettables et n'inspirent pas confiance ?

Il n'en est rien. Si l'on avait à faire une critique, même, elle porterait sur la surabondance des jurés de marque : il y a pléthore ! Le jury supérieur ne compte pas moins de soixante-quinze membres, n'est-ce pas plus du double de ce qui serait nécessaire et n'y a-t-il pas bon nombre de jurés qui, probablement, n'auraient pas demandé mieux, et qu'on aurait pu dispenser d'une si absorbante mission sans que le résultat moral qu'on doit attendre d'un pareil jury s'en trouvât amoindri ?

Nous savons bien qu'il y a là une affaire d'étiquette et que le Protocole joue un grand rôle dans ces nominations : comment ne pas nommer Monsieur un tel du jury, alors que tel autre Monsieur en fait partie ?

C'est juste et il n'y a qu'à s'incliner devant un si brillant aréopage composé, à quelques noms près, de toutes les illustrations de Lyon.

Quant aux jurys de groupes, ils donneront également une entière satisfaction.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne le groupe II, par exemple, qui a trait à l'Economie sociale, à côté des sommités locales, telles que

MM. Audibert, professeur à la Faculté de droit ; Berthélemy, adjoint au Maire ; Aynard, député ; Chabrières, administrateur des Hospices ; Fabre, conseiller municipal ; Isaac, président de la Société d'Economie politique ; Mangini, ingénieur ; Rossigneux ; Lortet, doyen de la Faculté de médecine, etc., etc., car nous ne pouvons citer tout le monde, nous voyons figurer des illustrations parisiennes, telles que MM. Chalaumet, inspecteur des services administratifs de la Seine ; Cheyssan et Picot, membres de l'Institut ; Marie, président de la Société des actuaires ; Siegfried, Léon Say, députés, anciens ministres de la République, qui ont joué un rôle si important dans la section d'Economie sociale à l'Exposition de 1889.

Ces noms obligent et nous voyons que les jurys des autres groupes sont composés de membres aussi distingués.

Victor BERGERET.

## Le Jury des Récompenses

### GROUPE VII

#### CLASSE 31.

#### MM.

Le Colonel de BOYSSON, directeur de l'artillerie (Arsenal), à Lyon.

DE CASTELNAU, directeur de l'Ecole des Mines, à Saint-Etienne.

FRIEDEL, professeur à l'Ecole des Mines, à Saint-Etienne.

DEPERET, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Lyon.

HOLLANDE, négociant en bois, à Paris.

HOLTZER, ingénieur-directeur des aciéries d'Unieux, à Unieux.

JAFY, industriel, à Paris.

LEBRETON, professeur à l'Ecole des Mines de Saint-Etienne.

MARREL Jules (de la maison Marrel frères, maîtres de forges), à Rive-de-Gier.

PATIAUD et LAGARDE, constructeurs-mécaniciens, à Lyon.

PIAT, mécanicien-fondeur, à Paris.

PICHOT, fondeur, conseiller municipal de Lyon.

MULLER, constructeur-mécanicien, à Paris.

PINAT, associé-gérant des forges et hauts-fourneaux d'Allevard, à Allevard.

THÉVENET-PAUL, négociant en bois, conseiller municipal, à Lyon.

SAUVAGE, inspecteur des Forêts, à Lyon.

VILLIERS, président du comité des houillères de la Loire, directeur des houillères de Saint-Etienne, membre de la Chambre de commerce.

*Suppléants :*

MM.

DE BOISSIEU, ingénieur-directeur des forges de l'Horme (chantiers de la Buire), à Lyon.  
CUNIT, ingénieur, administrateur des mines de Rochebelle, à Lyon.  
DOUGADOS, ingénieur des mines du département du Rhône, à Rive-de-Gier.

CLASSES 32 ET 40.

MM.

ADRIAN, président de la chambre syndicale des produits chimiques, à Paris.  
BARBIER, professeur à la Faculté des sciences, à Lyon.  
BUCHET (Charles), directeur de la pharmacie centrale de France, à Paris.  
BUISSON, négociant en produits chimiques, juge au Tribunal de commerce, à Lyon.  
BERTHOUD, administrateur de la Société des cirages français, à Lyon.  
Docteur CROLAS, professeur à la Faculté de médecine, à Lyon.  
CHALLANDES, directeur de la Société internationale des pansements antiseptiques, à Montpellier.  
CHATANAY, fabricant de bougies stéariques, à Lyon.  
COIGNET, fabricant de produits chimiques, membre de la Chambre de commerce, à Lyon.  
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN (le Directeur), à Paris.  
CANAPLE (de la maison Charles Roux), fabricant de savons, président du syndicat des fabricants de savons, à Marseille.  
DESMARAIS, raffineur de pétroles, à Paris.  
DROUX, ingénieur civil, à Paris.  
DEVILLE, agent de la Compagnie des établissements thermaux de Brides et Salins, à Moutiers (Savoie).  
DUBOSC, fabricant de produits chimiques, membre de la Chambre de commerce du Havre.  
EXPERT-BESANÇON, fabricant de céruse et couleurs, à Paris.  
FREUND-DESCHAMPS, fabricant de bleu d'outre-mer, à Vieux-Jean, par Robert-Espagne (Meuse).  
GARNIER, apprêteur-teinturier, à Lyon.  
GILLET, teinturier, membre de la Chambre de commerce, à Lyon.  
GUIMET, fabricant de bleus d'outre-mer, à Lyon.  
MONNET (de la maison Gilliard-Monnet et Cartier), fabricant de produits chimiques, à Saint-Fons.  
HUGOUNENQ, professeur à la Faculté de médecine, à Lyon.  
POULENC, fabricant de produits chimiques, à Paris.  
PECHINEY, fabricant de produits chimiques, membre de la Chambre de commerce de Nîmes, à Salindres.  
PAROT, administrateur de la Société de Saint-Romain-le-Puy, à Saint-Romain-le-Puy.  
PETIT, fabricant de produits pharmaceutiques, à Paris.  
PICARD, fabricant de produits chimiques, à Saint-Fons.  
PIOT, fabricant de vernis et couleurs, à Lyon.

PORTES, pharmacien en chef de l'hôpital Saint-Louis, à Paris.  
DAVID, fabricant de bougies stéariques, à Lyon.

*Suppléants :*

MM.

BRANTE, fabricant de produits chimiques, à Saint-Fons.  
FOURNIER, essayeur-chimiste-expert, à Marseille.  
GIVAUDAN, fabricant de produits chimiques, à Lyon.  
VIGNON, maître de conférences à la Faculté des sciences de Lyon.

CLASSE 33.

MM.

BAL (les fils de F.), tanneurs, à Chambéry.  
CAEN, de la maison Masurel et Caën, mégissier-tanneur, à Paris.  
PETITPONT, fabricant de maroquins, à Choisy-le-Roy (Seine).  
ROUX (Ulysse), fabricant de cuirs, à Romans.  
SUEUR, tanneur-corroyeur, à Paris.  
VOURLAUD, de la maison Simon Ullmo, à Oulins (Rhône).

*Suppléants :*

MM.

LATIL, tanneur, à Toulon.  
MEYZONNIER, mégissier-corroyeur, secrétaire de la Chambre de commerce d'Annonay.  
MIRABEL-CHAMBAUD, tanneur, président de la Chambre de commerce de Valence.

GROUPE VIII.

CLASSE 34.

MM.

Le Directeur de la Société des Téléphones, à Paris.  
FOURIER, ingénieur-directeur de la Compagnie électro-mécanique, à Lyon.  
JAPY, chef de la maison Japy frères, à Paris.  
PICOU, ingénieur civil, juge au Tribunal de Commerce de Paris.  
RICHARD, chef de la maison Richard frères, ingénieurs-constructeurs, à Paris.  
SARCIA, directeur de la Société pour le travail électrique des métaux.  
SCIAMA, directeur de la maison Bréguet, à Paris.  
MONOYER (D<sup>r</sup>), professeur de physique à la Faculté de médecine de Lyon.  
Léon DIDELOT (D<sup>r</sup>), professeur agrégé de physique à la Faculté de médecine de Lyon.

CLASSE 35.

MM.

AFFRE, constructeur-mécanicien, conseiller municipal de Lyon.  
BONNET-SPAZIN, constructeur-mécanicien, à Lyon-Vaise.  
BONY, vice-président de la Chambre syndicale de la Métallurgie, à Lyon.  
BOULET, ingénieur-constructeur, à Paris.  
BUFFAUD (de la maison Buffaud et Robatel), à Lyon.  
COMPÈRE, ingénieur-directeur de l'Association parisienne des propriétaires d'appareils à vapeur, à Paris.  
DESJUZEUR, ingénieur-directeur de l'Association lyonnaise des propriétaires d'appareils à vapeur, à Lyon.  
DUFÈS, ingénieur-directeur de la Compagnie de Fives-Lille, à Givors.

DOREL, ingénieur, à Lyon.

DEMAMGE (de la maison Demange et Satre), ingénieur-constructeur, à Lyon.

FIGUET (de la maison Piguet et C<sup>ie</sup>), ingénieur-constructeur, à Lyon.

PONCHEZ-DAVID, ingénieur-directeur de la Société des générateurs Delaunay-Belleville, à St-Denis (Seine).

DE SAINTE-MARIE, ingénieur-directeur des Usines Trayvou, à la Mulatière.

SEGUIN, ingénieur aux chantiers de la Buire, à Lyon.

THÉVENIN (de la maison Thévenin frères), fondateur, à Lyon.

CLASSE 36.

MM.

BOUHEY, constructeur-mécanicien, à Paris.  
COHENDET, ingénieur-constructeur, à Paris.  
CORCELLET (de la maison Corcellet, Huot et Basset), constructeur de machines-outils, à Lyon.  
CROZET (de la maison Crozet, Fourneyron et C<sup>ie</sup>), à Chambon-Feugerolles (Loire).  
MOLLET-FONTAINE, constructeur-mécanicien, à Lille (Nord).  
PANHARD et LEVASSOR, constructeurs-mécaniciens, à Paris.

*Suppléant.*

LEBLANC, ingénieur-constructeur, à Paris.

CLASSE 37.

MM.

SATRE (de la maison Demange et Satre), ingénieur-constructeur, à Lyon.  
VIGNERON, administrateur-délégué de la Compagnie française des machines à coudre, à Paris.

CLASSE 38.

MM.

ABRAULT, ingénieur-mécanicien, à Paris.  
BIRON, administrateur de la Société anonyme des Carrières de l'Echaillon, à Echaillon, par Saint-Quentin (Isère).  
BIÉTRIX, de la maison Biérix et Cie, métallurgiste, à Saint-Etienne (Loire).  
CHARBONNIER, constructeur-mécanicien, conseiller municipal de Lyon.  
COMPAGNIE DES HOUILLÈRES DE LA LOIRE (M. le Directeur de la), à Saint-Etienne.  
COMPAGNIE DES MINES D'ANZIN (M. l'Ingénieur-Directeur de la), à Anzin.  
COMPAGNIE DES MINES DE BLANZY (M. l'Ingénieur-Directeur de la), Montceau-les-Mines.  
COMPAGNIE DES MINES DE LENS (M. Laffite, ingénieur-directeur de la), à Lens.  
CHAMUSSY (de), ingénieur-directeur de la Compagnie des mines de manganèse de Romaneche-Thorins, président de la Chambre de commerce de Mâcon, à Mâcon.  
PARENT (de la maison Parent, Verdier et Michelon), mécanicien-constructeur, à Lyon.

CLASSE 39.

MM.

BRAULT (de la maison Brault, Teisset et Gillet), constructeurs d'appareils pour meuneries, à Chartres.  
BARBET, ingénieur-constructeur, à Paris.  
EGROT, ingénieur-constructeur, à Paris.  
GUÉRET (de la maison Guéret frères, constructeurs d'appareils pour meuneries), à Paris.  
SLOAN, constructeur d'appareils pour meuneries, à Paris.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MEULIÈRE (le Directeur de la), à La Ferté-s/-Jouarre.  
RENAUD, négociant en liquides, à Bordeaux.

*Suppléants :*

DANTO-ROGEAT, négociant en fontes, à Lyon.  
JOYA, constructeur-mécanicien, à Grenoble.

CLASSE 40.

Même jury que la classe 32.

CLASSE 41.

MM.

GROSSELIN (de la maison Grosselin père et fils),  
manufacturier, à Sedan.  
LE COUSTELLIER, manufacturier, à Abbeville.  
SIMON, ingénieur-civil, à Paris.  
SOCIÉTÉ ANONYME DES MÉCANIQUES VERDOL (le  
directeur de la), à Lyon.  
VALLY (Lucien), de la maison Vally frères,  
constructeurs mécaniciens, à Lyon.  
BUXTORF, manufacturier, à Troyes.

CLASSE 42.

MM.

ALLAIN GUILLAUME, fabricant de caractères  
d'imprimerie, à Paris.  
BRENIER, mécanicien-constructeur, président  
de la Chambre de commerce, à Grenoble.  
DEHAÏTRE, constructeur-mécanicien, à Paris.  
ELWEL, constructeur-mécanicien, à Paris.  
MARINONI, constructeur-mécanicien, à Paris.  
MULATIER-SILVANT, fabricant de toiles métal-  
liques, à Lyon.  
RYDER, ateliers de gravures pour impression  
sur étoffes, gaufrage de tissus et papiers, à  
Epinal.  
VOIRIN, fabricant de machines d'imprimerie, à  
Paris.

CLASSE 43.

MM.

ALTAZIN, administrateur-délégué de la Société  
des produits céramiques et réfractaires de  
Boulogne-sur-Mer.  
BAUDET, constructeur-métallurgiste, à Paris.  
BRIZON, entrepreneur de serrurerie, conseiller  
municipal, à Lyon.  
CARRÉ (Georges), ingénieur-civil, à Paris.  
COQUET, négociant en bois, conseiller munici-  
pal.  
FEBVRE, mécanicien-constructeur, à Lyon.  
LARRIVIÈRE (de la maison Larrivière et C<sup>ie</sup>), à  
Anvers.  
MOREAU, architecte, à Paris.  
NICOLAS (Claudius), plombier-zingueur, à Lyon.  
PAUFIQUE, entrepreneur de fuinisterie, à Lyon.  
PAVIN DE LAFARGE, fabricant de ciments, à  
Viviers (Ardèche).  
PERRUSSON et DESFONTAINES (la maison), fabri-  
cants de tuiles et carreaux de grès, à Ecuise-  
ses (Saône-et-Loire).  
PIERRON, ingénieur-métallurgiste, à Paris.  
PIGNANT, ingénieur, à Dijon.  
RIEUBLANC, entrepreneur, conseiller munici-  
pal de Lyon.  
Colonel ROUSSET, conseiller municipal.  
SOCIÉTÉ DES GRÈS FRANÇAIS DE POUILLY-SUR-  
SAÔNE (le directeur de la), à Pouilly-s/-Saône  
(Côte-d'Or).

*Suppléants :*

MM.

BRUN-COTTAN, fabricant de serrures, à Paris.  
GUINET, architecte de la ville de Mâcon (Saône-  
et-Loire).

LEBLANC (Lucien), architecte du Gouvernement,  
à Paris.

CLASSE 44.

MM.

ALLEMANG, sellier, à Lyon.  
BELVALETTE (Alfred), carrossier, à Paris.  
CLÉMENT, fabricant de vélocipèdes, à Paris.  
FAURAX, carrossier, à Lyon.  
HOH, ingénieur aux ateliers du P.-L.-M., à  
Oullins.  
ROCHET (de la maison Rochet et Schneider),  
constructeurs de vélocipèdes, à Lyon.  
THIVOLLE, charron, à Lyon.  
HANNOYER, ingénieur civil, à Paris.

*Suppléants :*

MM.

DOMBRET (de la maison Dombret aîné), à St-  
Etienne.  
HAUTIN (de la maison Hurlu, Hautin et C<sup>ie</sup>),  
constructeurs de vélocipèdes, à Paris.  
TRICHARD, carrossier, à Lyon.

CLASSE 45.

MM.

BONNET, directeur de la Compagnie lyonnaise  
des omnibus et tramways de Lyon.  
LE PAGE, directeur de la Compagnie des che-  
mins de fer de l'Est de Lyon.  
SERVE-BRIQUET, publiciste, à Lyon.  
GREL, fabricant de fleurs artificielles, à Lyon.  
PATAY, fabricant de fleurs artificielles, à  
Paris.

GROUPE IX

CLASSE 46.

MM.

ASSADA, minotier, à Lyon.  
CARRET, fabricant de pâtes alimentaires,  
membre de la Chambre de commerce, à  
Lyon.  
CHAMBEYRON, minotier, membre de la Cham-  
bre de commerce de Lyon.  
CHASSAIGNON-REVOL, marchand de grains, à  
Lyon.  
ESTIEU (de la maison Estieu frères), fabricant  
de produits alimentaires, à Courbevoie.  
FERRAND, fabricant de pâtes alimentaires, à  
Lyon.  
LEDEUIL, pâtissier-confiseur, à Beaune.  
NEVEUX, secrétaire de l'Union des chambres  
syndicales, boulanger, à Lyon.  
PRAT, minotier, juge au Tribunal de com-  
merce, à Dijon.  
VERLEY, directeur de la Société des amidonne-  
ries et rizeries de France, à Lille.  
WALTER, administrateur délégué de la Ma-  
nufacture des biscuits Olibet, à Suresnes.

CLASSE 47.

MM.

BADIEU (Epicerie parisienne), à Lyon.  
BERI, fabricant d'huiles, à Nice.  
BONNARD, négociant en charcuterie, à Lyon.  
CHRISTEN, fabricant de conserves alimentai-  
res, adjoint au maire du III<sup>e</sup> arrondisse-  
ment, à Paris.  
LOUIT (de la maison Louit frères), négociant-  
industriel, à Bordeaux.  
MAYARGUE, fabricant d'huiles, à Nice.  
PERRACHON, produits comestibles, à Lyon.  
PETITJEAN, conserves alimentaires, à Paris.  
POULARD, marchand-boucher, à Lyon.

THOMAS (Germain), ancien président de sec-  
tion près le Tribunal de commerce, à Paris.  
VIDAL-ENGAURRAN, négociant en comestibles,  
à Marseille.

*Suppléant.*

M. DEVILLE, négociant en produits alimen-  
taires, à Lyon.

CLASSE 48.

MM.

ANDRIÉ, liquoriste, à Lyon.  
AUMOINE, négociant en vins, à Jarnioux  
(Rhône).  
ACHIN fils aîné, distillateur, à Genève.  
AUDIBERT, vice-président du Syndicat des vins  
des Côtes-du-Rhône, à Romans.  
BERTRAND, directeur des Brasseries de Maxé-  
ville, près Nancy.  
BERNEY, conseiller municipal, négociant en  
vins, à Lyon.  
BRENOD, négociant en vins, à Dijon.  
BRUNO, président honoraire de la Chambre de  
commerce de Philippeville, négociant en  
vins (actuellement à Paris).  
BEAUDET, président du Syndicat des vins de  
l'arrondissement de Beaune, à Beaune.  
BISQUIT-DUBOUCHÉ, négociant, à Jarnac-Co-  
gnac.  
CALVET, sénateur, président du Syndicat des  
viticulteurs de la Charente-Inférieure, à  
Paris.  
CHARTON, négociant en vins, à Beaune.  
COLLIARD, négociant en liquides, conseiller  
municipal de Lyon.  
COMMANDEUR, négociant en houblons, à Lyon.  
COULON (Charles), de la maison Coulon frères,  
négociant en rhums et tafias, Le Havre.  
COULON (Anatole), négociant en vins, à Bor-  
deaux.  
CORDUAN, négociant en vins, à Dijon.  
CASTEJA, vice-président du Syndicat du Médoc,  
à Bordeaux.  
DELCOUS, négociant en vins, à Charenton.  
DUMAS-FILLION, liquoriste, à Lyon.  
DUVERNAY, négociant en vins, juge au Tri-  
bunal de commerce à Lyon.  
DELANOE, vice-président du Syndicat général  
du commerce des vins et spiritueux de  
France, à Nantes.  
DALOZ, vins de Champagne, à Lons-le-Saunier.  
DURAS, négociant-distillateur, à Jarnac-Co-  
gnac.  
GROSBON (Jules), négociant en vins, à Belle-  
ville.  
GUICHARD, négociant en vins, membre de la  
Chambre de commerce, à Chalon-sur-Saône.  
GUIRAUT, ancien président du Syndicat des  
vins de la Gironde, à Bordeaux.  
HOUDARD, négociant en vins, à Paris.  
LIGNON, négociant en vins et spiritueux, juge  
au Tribunal de commerce à Lyon.  
LACAVE, négociant en vins, à Cadix.  
LARCHER, vice-président du Syndicat général  
des vins et spiritueux de France, à Ver-  
sailles.  
L'ESCALE (de) administrateur de la Brasserie  
Croix-de-Lorraine, à Paris.  
LUZET, distillateur, à Luxeuil (Haute-Saône).  
LE SOURD, directeur du *Moniteur Vinicole*, à  
Paris.  
MARTIN-RÉMY, distillateur, à Machécoul.  
MOREAU, membre de la Chambre de commerce  
de Lyon, négociant en vins, à Belleville-  
sur-Saône.  
MALLET-FAURE, négociant en vins, à St-Péray.

MERCIER, vins de Champagne, à Reims (Marne).  
 MEYER, distillateur à Coubert, (Seine-et-Marne).  
 MAFFRE, négociant en vins et trois-six, à Alger.  
 MUGNIER, distillateur, à Dijon.  
 OPPERMAN, brasseur, à St-Etienne.  
 PLASSE, rectificateur d'alcools, à Maisons-Alfort.  
 PREMIER, président du Syndicat des vins et spiritueux de la Drôme et de l'Ardèche, à Valence.  
 PIOT, négociant en vins, à Paris.  
 PERNET, fabricant de kirsch, à Aillevillers.  
 PÉLISSON, négociant-distillateur, à Cognac.  
 RÉGODIAT, négociant, conseiller municipal de Lyon.  
 SPRINGER, distillateur, à Maisons-Alfort.  
 VERT (de la maison Louis Royer et Cie), négociant en eaux-de-vie, à Jarnac (Charente).  
 VIVARÈS, négociant en vins, à Frontignan.  
 WINCKLER, brasseur, à Lyon.

#### Membres suppléants.

MM.

DUFOUR, négociant en vins, à Nantes.  
 RUINARD, négociant en vins, à Reims.

#### CLASSE 49.

MM.

ARCHINARD, confiseur, à Lyon.  
 AYMARD, fabricant de liqueurs, à Lyon.  
 BONNET, fabricant de liqueurs, au Puy-en-Velay (Haute-Loire).  
 BRAUD, député de la Charente-Inférieure, de maire Rochefort.  
 BRÉSARD-NEEL, négociant en denrées coloniales, à Lyon.  
 CALLARD, liquoriste, à Lyon.  
 COINTREAU, liquoriste, à Angers, juge au Tribunal de commerce.  
 COUMES (Daniel-Voelker), fabricant de chicorée, à Bayon (Meurthe-et-Moselle).  
 CRONIER, administrateur délégué des raffineries Say, à Paris.  
 CUMIN, fabricant de liqueurs, à Lyon.  
 CHAPPAZ, liquoriste, à Béziers (Hérault).  
 DEMAY, liquoriste, à Bordeaux, membre de la Chambre de commerce.  
 DESBIEF, directeur des raffineries de sucre de St-Louis, à Marseille.  
 DREYFUS, directeur de la *Revue des Vins et Liqueurs*, à Paris.  
 FERRAND, fabricant de liqueurs, à Lyon, président du Syndicat général du commerce en gros des vins et spiritueux de France.  
 FONTBONNE, distillateur, président du Tribunal de commerce de Dijon.  
 GUY, liquoriste, à Angers.  
 GESTIN, liquoriste, à Paris.  
 GALLET, fabricant de glucoses et mélasses, à Paris.  
 GALLAND, liquoriste, à Vienne (Isère).  
 HARTMANN, liquoriste, président du Syndicat des produits alimentaires en gros, à Paris.  
 MATTE fils, fabricant de chocolat, à Montpellier.  
 POUPON, ancien fabricant de moutarde, à Dijon.  
 PAYRAUD, fabricant de chocolat, à Lyon.  
 CHAMBRE SYNDICALE DES PATISSIERS-CONFISEURS DE LYON (le Président de la).  
 RIVE, fabricant de sirops, conseiller municipal de Lyon.  
 RONJAT (de la maison Brun-Pérod et Cie), fabricant de liqueurs à Voiron (Isère).  
 RAISSAC, liquoriste, à Revel (Haute-Garonne).

SERVE fils, fabricant de liqueurs, à Lyon.  
 SIMON, liquoriste à Châlon-sur-Saône.  
 VIOLET, liquoriste à Thuir (Pyrénées-Orientales).  
 VOISIN-MIGNON, négociant en vins, fabricant d'apéritifs, à Marseillan (Hérault).  
 LELASSEUR, de la maison Jackson (essences), à Londres.  
 PICON (de la maison Picon et Cie), distillateur, à Marseille.

## FONCTIONNEMENT DU JURY

### Dispositions générales.

#### ARTICLE PREMIER.

L'attribution des récompenses de l'Exposition Universelle de Lyon 1894, résultera des opérations successives des Jurys de classe, des Jurys de groupe, du Jury supérieur, composant le Jury international des récompenses.

#### ARTICLE 2.

Les récompenses à décerner, sous forme de diplômes, mises à la disposition du Jury international, sont réparties dans les catégories suivantes :

Diplômes de grands prix ;  
 Diplômes de médaille d'or ;  
 Diplômes de médaille d'argent ;  
 Diplômes de médaille de bronze ;  
 Diplômes de mention honorable ;

#### ARTICLE 3.

Des diplômes spéciaux pourront être décernés aux personnes qui auront pris part à l'Exposition en dehors des conditions déterminées par la classification et par le présent règlement ; aux membres des divers comités, des commissions, des jurys, ainsi qu'aux fonctionnaires des services administratifs.

#### ARTICLE 4.

Seront déclarés hors concours dans toutes les classes :

1° Les Exposants nommés membres du Jury international des récompenses ;  
 2° Les Sociétés dont les Présidents, administrateurs délégués ou Directeurs, ont été appelés à faire partie du Jury international des récompenses.

Seront déclarés hors concours, mais seulement dans les classes où ils auront opéré :

Les Exposants appelés comme associés ou experts.

En dehors de ces deux catégories, aucun exposant ne pourra être déclaré *hors concours*, ni prendre lui-même cette désignation.

Toute infraction à cette règle donnera lieu à des poursuites contre son auteur.

### Jurys de Classe.

#### ARTICLE 5.

Les jurés de classe sont divisés en jurés titulaires et jurés suppléants.

Les jurés suppléants n'auront voix délibérative que lorsqu'ils occuperont la place d'un juré titulaire.

#### ARTICLE 6.

Les jurys de classe, dont les membres sont nommés par arrêté du Maire de Lyon, procéderont dès leur première réunion à la nomi-

nation de leur bureau, composé d'un Président, d'un Vice-Président et d'un Secrétaire.

Il sera également nommé un Rapporteur ; les fonctions de Rapporteur peuvent être confiées à l'un des membres du bureau.

#### ARTICLE 7.

Chaque *jury de classe* procédera à l'examen des objets exposés et établira, sans distinction de nationalités, le classement, par ordre de mérite, des exposants qui lui paraîtront dignes d'être récompensés.

Il dressera, à part, la liste des exposants qui, par application de l'article 4, se trouveront *seuls* mis hors concours.

Il classera enfin, sans distinction de nationalités, les collaborateurs, contremaîtres, ouvriers, qu'il croira devoir signaler pour leur participation à la production d'objets remarquables, ou les membres individuels des sociétés pour le concours particulièrement zélé et dévoué qu'ils ont donné aux sociétés, institutions ou établissements figurant à l'Exposition.

Ces listes, revêtues de la signature des membres du *jury de classe* qui auront pris part au travail, seront remises, dans le plus bref délai, au Conseil supérieur (Secrétariat général du Jury).

Si un *jury de classe* tarde à remettre ses listes, dans les délais qui seront ultérieurement fixés pour chaque classe, elles seront établies d'office par le *jury de groupe*.

#### ARTICLE 8.

Chaque jury de classe des groupes de II à X, pourra s'adjoindre, s'il y a lieu, à titre d'associés ou d'experts, une ou plusieurs personnes d'une compétence spéciale.

Les personnes ainsi adjointes ne prendront part aux travaux du *jury de classe* où elles auront été appelées, que pour l'objet déterminé qui aura provoqué leur convocation, et elles auront seulement voix consultative.

Le choix des associés ou experts sera soumis à la ratification du Maire de Lyon, Président du Conseil supérieur.

### Jurys de Groupe.

#### ARTICLE 9.

Les Présidents, les Vice-Présidents et les Rapporteurs des *jurys de classe* composeront les *jurys de groupe*.

Il sera nommé, pour chaque *jury de groupe*, un Président, deux Vice-Présidents et un Secrétaire, qui pourront même être choisis en dehors des membres du jury.

Les nominations seront faites par arrêté du Maire.

#### ARTICLE 10.

Toutes autres dispositions antérieures réglant le mode de fonctionnement du Jury sont et demeurent abrogées.

Lyon, 25 juillet,

Le Maire de Lyon,

D<sup>r</sup> A. GAILLETON.

## AVIS

Groupe VIII. — Les opérations du jury pour le groupe VIII ont commencé jeudi matin 26 juillet.

Groupe IX. — MM. les exposants des clas-

ses 48 et 49 du groupe IX sont informés que le jury des récompenses fonctionnera pour eux à partir de samedi 28 juillet.

MM. les jurés de la classe 49 voudront bien se rendre le samedi matin, à huit heures et demie précises, à l'Hôtel de Ville, salon du conseil supérieur, pour constituer leurs bureaux.

MM. les jurés de la classe 48 se réuniront à deux heures de l'après-midi, le même jour, samedi 28 juillet, dans le même but.

Les opérations du jury des classes 48 et 49, pour l'annexe, commenceront le mardi 1 août.

~~~~~

Certains exposants ayant pris à tort la qualité de hors concours, nous croyons utile de rappeler dans quelles circonstances cette qualité peut être prise ; ces circonstances sont indiquées d'une façon très explicite par l'article 4 du Règlement du Jury des Récompenses que nous donnons ci-dessus :

Le Conseil Supérieur de l'Exposition invite, en conséquence, les Exposants ne rentrant pas dans les catégories de l'article 4 ci-dessus à faire disparaître, dans le plus bref délai, la désignation de hors concours qu'ils auraient pu mettre sur leurs expositions, s'ils ne veulent pas être l'objet de poursuites judiciaires.



## ÉCHOS

### DE L'EXPOSITION

#### Le tramway Averly.

On vient de placer une aiguille, en face de la porte des Enfants du Rhône, pour un embranchement du tramway Averly, devant circuler dans l'allée du bord du lac et faire le tour de la Coupole.

Nous applaudissons à cette bonne mesure. Nous demanderons cependant à M. Averly s'il ne serait pas possible d'établir des voies de garage et d'obtenir ainsi un service de tramways dans les deux sens.

Rien n'est plus désagréable, quand on est à la porte des Enfants du Rhône, si l'on veut aller à la porte Tête-d'Or, que de faire tout le tour du Parc, en payant double tarif.

Nous sommes convaincus que M. Averly comprendra la justesse de cette observation.

#### Le P.-L.-M. et les Tickets de l'Exposition.

C'est par erreur qu'une note a été publiée ces jours derniers, indiquant que la Compagnie P.-L.-M. distribuait gratuitement, dans ses gares, des tickets pour l'Exposition de Lyon, à partir de 20 kilomètres.

Cette distribution s'est effectuée pendant quelques jours, mais il a été reconnu qu'elle donnait lieu à des abus. En conséquence, d'un commun accord entre la Compagnie et le conseil supérieur de l'Exposition, la première zone de distribution gratuite a été supprimée.

La distribution s'effectue seulement à partir de 100 kilomètres. Le voyageur reçoit deux tickets gratuits de 101 à 200 kilomètres, et un ticket supplémentaire par cent kilomètres en plus.

#### Une troupe chinoise.

Une troupe chinoise, recrutée sous les auspices du gouvernement et composée de quarante personnes, chanteurs, danseurs, équilibristes et autres, est partie de Saïgon le 25 juin dernier, en destination de Lyon.

Elle sera sous peu de jours à l'Exposition, où elle compte donner une série de représentations inédites.

#### Le prince Insa-Bâ.

Notre Exposition va bientôt recevoir la visite d'un hôte dont le nom évoque certains souvenirs pittoresques de l'Exposition de 1889. On se rappelle le succès de curiosité qu'obtint à Paris Dinah-Salifou, ce roi nègre de la côte du Sénégal, et les aventures qui, pendant son séjour, occupèrent assez joyeusement la chronique.

Après plusieurs mois passés dans la féerie des fêtes parisiennes, où son costume donnait la note gaie de l'opérette, le bon monarque était reparti pour ses Etats. Mais après quelques difficultés avec ses sujets, sans doute étrangères au régime de la presse, il fut interné à Saint-Louis par le gouvernement français.

C'est précisément son fils Insa-Bâ, prince du Rip, qui, au commencement de la semaine prochaine, doit visiter l'Exposition lyonnaise.

Insa-Bâ est un prince nègre, tout à fait fin de siècle. Il a 19 ans et vient de passer son baccalauréat à Alger où, sous la tutelle du gouvernement français, il suivait les cours du lycée. Il parle et écrit donc parfaitement le français. Il avait déjà suivi son père à Paris en 1889, et c'est un grand ami de la France.

Avant de se rendre à Lyon, il doit passer quelques jours à Charavine, cette jolie petite station dauphinoise placée au bord du lac de Paladru.

#### Les Fêtes de la Presse.

A l'occasion de la venue des Félibres, la presse lyonnaise se propose d'inviter à l'Exposition tous nos confrères de la presse parisienne et les directeurs des principaux journaux de Province.

La Fête aura lieu le 9 août.

Il y aura deux grands banquets à l'Exposition, fête de nuit sur le lac, avec un programme merveilleux. Nous sommes convaincus que nos hôtes conserveront de cette visite un inoubliable souvenir.



## UNE CÉRÉMONIE MILITAIRE

Lundi, à trois heures, a eu lieu devant le Palais de l'Algérie, une touchante cérémonie militaire à l'occasion de la remise de la médaille militaire au tirailleur algérien de première classe, Abdelkader-ben-Mohamed.

Le nouveau médaillé fait partie du détachement fourni pour la garde d'honneur du Palais de l'Algérie.

Engagé en 1870 (il a donc 24 ans de service), il a pris part à la guerre franco-allemande, à toutes les campagnes du Sud-Oranais, c'est le type accompli du vieux « brisquard » que l'on ne retrouve que dans l'armée coloniale. Il a fait en outre la campagne du Tonkin, qui lui valut son galon de premier soldat.

La récompense qui lui a été décernée lundi couronne donc une carrière dignement remplie, car les états de service d'Abdelkader-ben-Mohamed sont des plus brillants.

Un peu avant l'heure fixée, le détachement des tirailleurs, équipés et en armes, se place devant le Palais de l'Algérie, puis à quelques pas derrière, les tirailleurs annamites, sous la conduite d'un sergent-major.

La vue de ces quelques soldats en grande tenue attire la foule qui augmente bientôt et rehausse de sa présence la très simple cérémonie que préside M. le général Godfroy, commandant la place, accompagné de son officier d'ordonnance.

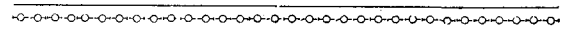
Le général est reçu par M. Ulysse Pila, vice-président du Comité supérieur, accompagné de MM. Vertau, commissaire de l'Al-

gérie; de Bellonet, commissaire de l'Union coloniale; le commandant Inkermann; de Baast, représentant de l'administration de l'Exposition; Pelosse, secrétaire, etc., etc...

Le général Godfroy adresse une allocution patriotique aux tirailleurs sénégalais, puis il attache sur la poitrine d'Abdel-ben-Mohamed, où déjà brille la médaille commémorative du Tonkin, la médaille militaire décernée par le gouvernement.

Après quelques paroles fraternelles aux tirailleurs tonkinois, le général se rend au commissariat de l'Algérie pendant que la foule se disperse et que les soldats regagnent leur palais respectif.

Et le soir, grâce aux largesses du général Godfroy et de M. Ulysse Pila, on a bu à la santé du nouveau médaillé.



## LIBRES PROPOS

Nous recommandons tout spécialement aux gourmets le *Bar des Beaux-Arts*, de l'Exposition. A qui veut faire un fin déjeuner, voici un menu qui n'est pas à dédaigner :

Melon.

Volaille de Bresse aux truffes.

Saumon de la Loire sauce Hollandaise.

Champignons à la crème.

Perdreux rouges rôtis.

Ecrevisses du Rhin Bordelaise.

Glace.

Dessert.

Quand pensez-vous, Messieurs les dégustateurs de fines victuailles?

\*\*\*

Textuel :

— Qu'attend M. Hemel pour placer les aiguilles du grand cadran de la Coupole?

— Bast. Les heures y coulent si vite, qu'on ne voit pas passer les aiguilles.

\*\*\*

A ce propos, il est, à l'entrée de l'Exposition, dans le grand jardin, un pavillon encore en construction.

Sera-t-il achevé à la fin de l'Exposition?

Les paris sont ouverts.

\*\*\*

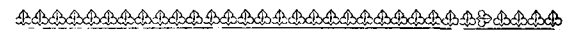
On demande pourquoi on vient d'élever à 0,15 cent. l'entrée des W. C. à l'Exposition. Ils travaillaient peu ; ils ne feront plus rien.

En revanche, ce sont les allées du Parc qui en pâtiront.

\*\*\*

Depuis les fâcheux incidents que nous ne rappellerons pas et à la suite desquels des vitrines d'exposants italiens ont été barbouillées de noir par des personnes sans mandat, ces vitrines n'ont pas encore été nettoyées et remises en état par l'administration.

Qu'attend-elle? Le jury va cependant passer. C'est vraiment en prendre trop à l'aise. On a avisé l'administration. Elle a fait la sourde oreille. Attend-elle du papier timbré? Ça la touche si peu.



## LES SÉNÉGALAIS

Le village était en deuil mercredi ; un noir de Dakar, frère de l'interprète Ibrahim, Goghi-Thim, est mort à l'hospice Saint-Pothin, à l'âge de dix-neuf ans, d'une pneumonie tuberculeuse qui depuis longtemps le minait. Il avait dissimulé sa maladie pour venir à Lyon; mais elle a eu raison de lui, et hier la famille montait à l'hospice procéder à l'ensevelissement suivant le rite musulman.

Mercrredi matin, à 7 heures, ont eu lieu les funérailles. Le noir a été enterré à Loyasse. Il a fallu faire comprendre aux nègres, qui voulaient emporter le corps pour l'ensevelir dans leur village, au Parc, qu'en France ce n'était pas la coutume.

Aussi, jusqu'à midi, le village a été fermé au public, et pendant toute la journée d'hier, aucun ouvrier n'a travaillé en signe de deuil.

Plus de cent noirs sont montés à l'hospice St-Pothin.

Là, première cérémonie, lavage du corps à l'eau de Cologne et toilette dernière avant l'ensevelissement. Le tout a duré près de deux heures. Puis le corps a été porté, la bière ouverte, au milieu de la cour de l'hospice, où ont eu lieu les cérémonies ordinaires de Salamalesques et de prières à Mahomet.

Enfin, les Sénégalais ont porté eux-mêmes le corps au cimetière.

Mais là, nouvel incident. La fosse était-elle bien tournée vers l'Orient. Après avoir fait la concession d'enterrer leur mort dans un cimetière chrétien — ce qui froissait beaucoup les noirs — ceux-ci exigeaient que la fosse regardât le soleil levant.

Heureusement, un coup de pioche a suffi pour orienter la bière et le noir y a été descendu, la bière entr'ouverte. Alors les Sénégalais ont comblé eux-mêmes la fosse. La cérémonie était terminée. Après les obsèques, le fatalisme mahométan reprenait le dessus et les nègres ont repris le chemin du village, au Parc.

Entre temps, la colonie sénégalaise s'est enrichie d'un habile forgeron arrivé cette semaine de Saint Louis. Elle a reçu aussi un énorme oiseau noir des plus curieux, du Soudan, le Calao, qui complète heureusement la belle collection d'oiseaux vivants apportés du Sénégal par M. Barbier.

Aussi quelle foule chaque jour au village sénégalais. Toutes nos Lyonnaises s'y donnent rendez-vous, et dimanche on y admirait beaucoup, parmi de très jolies toilettes, une élégante vêtue d'une superbe robe de moire noire et coiffée d'une ravissante toque annamite, création suggérée par l'Exposition de Lyon.

Après les funérailles de Goghi-Thim, les fêtes ont repris. On parle de courses de nage, joutes, course du baquet sur les bords du lac. Les attractions ne manqueront pas au village sénégalais.



## LE TRAMWAY ÉLECTRIQUE

### *Du Pont Lafayette*

(Suite).

Terminons la très intéressante étude de la *Construction Lyonnaise* sur le tramway électrique du pont Lafayette.

Comment le courant parvient-il aux tronçons de rails eux-mêmes? C'est l'affaire du distributeur. Celui-ci se compose essentiellement de trois couronnes de cuivre concentriques isolées, sur lesquelles sont soudés respectivement trois bras disposés de sorte qu'ils viennent se placer sur trois touches consécutives d'un clavier constitué par 18 plots en cuivre, reliés individuellement aux tronçons de rail de la section correspondante.

La couronne correspondant au bras du milieu est en communication constante avec le câble principal de la promenade; des deux autres cercles, l'un sert pour la marche avant du tramway, l'autre pour la marche arrière; nous ne nous occuperons donc que du cercle portant le bras de droite qui correspond à la marche du tramway dans le sens de la flèche du dessin. Ce cercle est relié à l'un des bouts de la bobine d'un électro-aimant, dont l'autre

bout est soudé invariablement aux rails de roulage faisant fonction de conducteur de retour. C'est cet électro-aimant dont le jeu fera avancer d'un cran le bras du cercle intérieur en le portant d'une touche à la suivante, au moment opportun.

A cet effet, les trois couronnes sont montées sur un plateau dont l'axe vertical porte encore une roue non représentée sur le dessin, dont la circonférence présente un nombre d'entailles égal à celui des touches et dans lesquelles peut s'engager successivement un cliquet de déclenchement porté par une pièce de fer doux ou armature voisine des pôles de l'électro-aimant. Quand le courant est lancé dans l'électro, cette pièce est attirée et le cliquet étant dégagé de l'entaille qu'il occupait, met en liberté la roue dentée et par suite l'axe qui, étant sollicité d'autre part par un train d'engrenage commandé par un poids, à la manière des horloges, tourne en entraînant les couronnes et leurs mannettes, jusqu'à ce que le courant animant l'électro soit interrompu et permette au cliquet d'enclencher une nouvelle entaille de la roue dentée.

Il est aisé, maintenant, de saisir le mécanisme d'un pareil système. Prenons la voiture dans la situation qu'elle occupe sur le dessin et admettons qu'elle continue son chemin dans le sens indiqué par la flèche. Dans la situation, le curseur d'arrière C' est en contact avec le rail n° 8; à ce moment, le courant venant du câble passe par la couronne centrale du distributeur, suit la mannette correspondante, touche 8, le fil correspondant et le tronçon de rail pour pénétrer par le curseur C' dans le moteur et revenir à l'usine génératrice par les rails. Un instant après, le curseur C' atteint le tronçon de rail n° 9 alors que le premier curseur C' n'a pas encore abandonné le tronçon n° 8. Or, ces deux curseurs sont reliés par un conducteur C-C', de sorte que le courant venant en C' passe en partie sur le rail n° 9, se rend de là par le fil correspondant à la touche 9 du distributeur, passe par la mannette de droite sur la couronne moyenne et de là à travers l'électro-aimant pour se fermer sur les rails de roulage.

L'électro étant excité par le passage du courant, attire son armature dont le cliquet se dégage de la roue entaillée, permettant à tout le système de tourner seulement de l'intervalle qui sépare deux touches consécutives du clavier, car aussitôt que la mannette de droite a quitté la touche n° 9, le circuit de l'électro est interrompu, le courant ne passe plus et le cliquet libéré retombe dans l'entaille de la roue immédiatement arrêtée.

Par suite de ce mouvement, la mannette de la couronne centrale sera portée de la touche 8 sur la touche 9, et le courant du câble alimentera le tronçon de rail n° 9 sur lequel s'est avancée la voiture. On voit donc qu'au fur et à mesure de l'avancement du véhicule, le tronçon de rail d'arrière transmet pour ainsi dire le courant au tronçon de rail d'avant par l'intermédiaire de l'appareil distributeur, et ainsi de proche en proche, jusqu'à ce que la voiture soit arrivée sur le tronçon n° 18 qui est relié à la fois à la touche 18 du distributeur de gauche et à la touche n° 1 du distributeur de droite. A ce moment, la mannette centrale se trouve sur la touche n° 17 et celle de droite, toujours en avant, sur la partie de la touche 18 la plus éloignée du centre; cette touche est en effet divisée en deux plots iso-

lés l'un de l'autre, le plot le plus rapproché du centre n'ayant aucune communication électrique.

La voiture arrivant donc sur ce tronçon 18 commun aux deux distributeurs, le courant est lancé en même temps dans les deux électros et les deux appareils se mettent à fonctionner simultanément, avançant chacun d'un cran dans le sens des aiguilles d'une montre.

La mannette centrale du distributeur de gauche passera alors de la touche 17 sur la partie neutre de la touche 18, qui ne reçoit aucun fil, et cet appareil sera mis à l'état de repos dans la position figurée pour le distributeur de droite, et comme lui il sera prêt à fonctionner de nouveau au passage d'une autre voiture.

Pendant ce temps, la voiture entre dans la section suivante et reçoit le courant du distributeur de droite, et ainsi de suite depuis le Parc jusqu'au pont Lafayette et inversement.

Tels sont les détails de cet ingénieux mécanisme qui peut d'ailleurs se résumer en quelques mots: le tronçon de rail recouvert par la voiture relié par une mannette du distributeur au câble principal; le tronçon de rail suivant relié par une seconde mannette à l'électro-aimant, les deux tronçons reliés par les curseurs de la voiture quand celle-ci passe du premier au second. Avancement d'un cran des mannettes à chacun de ces passages de la voiture et substitution d'un tronçon de rail électrisé au précédent; tout cela se faisant d'une manière absolument automatique et par le fait même de l'avancement du véhicule.

Nous avons dit que les tronçons de rails étaient placés dans l'épaisseur d'une bande de pavés en bois goudronnés; l'isolement sera parfait en temps sec; par les temps de pluie, une pareille installation pourrait, d'une manière générale, faire craindre une certaine déperdition d'électricité par la surface humide entre les tronçons et les rails de roulage; mais le système porte en lui-même son remède à cette situation, puisque les tronçons de rails ne sont électrisés que successivement, un à un pour ainsi dire, et seulement pendant l'instant très court du passage de la voiture.

Il en est de même au point de vue du danger que peut présenter l'usage des courants électriques. On sait que cet agent d'énergie n'est dangereux pour les personnes que lorsqu'il est employé à haute tension. Les tensions industrielles varient de 500 volts à 10.000 et même 20.000 volts. Ici, l'on utilisera les courants continus à la tension de 500 volts, que tout le monde s'accorde à reconnaître à peu près inoffensives.

D'ailleurs, le danger ne pourrait provenir que du contact simultané établi par les personnes ou les animaux sur les rails de roulage et sur les rails sectionnés qui constituent les deux pôles du circuit. Mais pour que le danger existe, il faut nécessairement que ces pôles soient en charge, c'est-à-dire en communication avec les dynamos génératrices. Or, le système est tel, que tous les tronçons de rail correspondant à l'un des pôles sont constamment isolés du circuit électrique, à l'exception des tronçons recouverts par la voiture. Il présentera donc toute la sécurité désirable et il suffira au passant d'éviter de se faire renverser sous le véhicule pour être certain de n'être pas électrisé.

Cette installation est complétée par un vaste

hangar situé à l'entrée du Parc, sur la piste extérieure longeant le Rhône, où sont abritées les voitures automobiles, formant un matériel d'exploitation suffisant pour répondre à tous les besoins du transport. Ces voitures sont établies en deux rangées sur deux voies parallèles, au-dessus de fossés régnant sur toute la longueur, afin de pouvoir visiter facilement les électro-moteurs placés sous les voitures.

Ajoutons enfin que les voitures sont fort commodément installées, avec une seule classe, tous étant égaux devant l'Exposition, et présentant les dispositions les mieux étudiées pour la mise en marche, l'arrêt, le freinage mécanique et électrique du véhicule. Quant à l'usine, elle est des plus intéressantes, comportant un des plus puissants moteurs à gaz que l'industrie ait réalisé jusqu'à ce jour, d'autant plus que le gaz employé n'est pas celui de la Compagnie, mais un gaz spécial, le gaz à l'eau, que l'usine fabrique elle-même.

En somme, M. Claret a doté l'Exposition lyonnaise d'un moyen de transport qui est à la fois d'une grande attraction pour le public et d'un puissant intérêt pour les ingénieurs électriciens.

## SPECTACLES ET CONCERTS

Devant la grande Coupole. — Tous les soirs, grand Concert symphonique, par l'orchestre du Grand-Théâtre, sous la direction de A. Luigini. Le Concert commence à 8 heures.

**Le Labyrinthe** ou le jardin où l'on s'égare (près la Coupole). — Le labyrinthe avec ses merveilleuses salles et colonnades mauresques, avec son magnifique Kaléidoscope géant, dit le *Meeting*, dans lequel chacun se voit environ 1,296 fois au moyen d'un jeu de miroirs, ainsi qu'avec son superbe jardin de palmiers, est la plus grande et la plus belle nouveauté du jour et sera certainement une des curiosités les plus attrayantes de l'Exposition.

**Village Sénégalais.** — Splendide exposition ethnographique. — 150 nègres des diverses races sénégalaises. Jeux, fêtes, etc...

**Village et Théâtre Annamites.** — (Exposition coloniale). — Tous les jours visite du village. — Théâtre. — Représentation par une troupe indigène. — Prix d'entrée, 1 fr., entrée gratuite pour les enfants au-dessous de 10 ans accompagnés de leurs parents; demi-place pour les militaires.

**Ballon captif de l'Exposition.** — De 9 h. du matin à 11 h. du soir, ascensions de jour et de nuit à 300 mètres. — Musée aérostatique. — Concerts. — Photographie. — Buffet. — Projections électriques. — Ascensions libres.

Prix d'entrée: 0 fr. 50. — Ascension: 5 fr.

**Diorama Jacquard.** — Le spectacle le plus attrayant de l'Exposition, relatant dans des tableaux émouvants la vie du grand tisseur lyonnais.

### OFFICE DES

## BREVETS D'INVENTION

Français et Etrangers

(Ancien cabinet J. FEUILLAT, fondé en 1849)

Dessins, Dépôts, Marques de Fabrique

**P. BROCARD, Ingénieur, Expert près les Tribunaux**  
34, rue Ferrandière, Lyon.

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION

## Les plus VASTES CULTURES DE ROSIERS

### ALEXANDRE BERNAIX

Cultivateur de Rosiers, Chevalier du Mérite agricole  
Membre Correspondant de la Société Impériale  
et Royale des Horticulteurs de Vienne.

Chemin de la Bouteille, LYON-VILLEURBANNE

MM. les amateurs et horticulteurs, de passage à Lyon pendant l'Exposition, sont invités à venir visiter les belles collections de la maison. Ils seront toujours les bienvenus et reçus avec l'accueil le plus sympathique. Le nouveau Catalogue illustré paraîtra courant août; il sera adressé franco sur demande. 50 grands prix d'honneur. Grandes médailles d'or obtenues pour la plus belle collection. — **Lyon 1893, Grand premier prix. Grande médaille d'or.** — **EXPOSITION UNIVERSELLE de 1894, membre du Jury.** — **Hors concours.** — **Collection unique de 2.500 variétés** Authentiquement des variétés garanties. — Prix modérés. Expéditions dans tous les pays d'Europe.

### HORS CONCOURS

## ABSINTHE SUPÉRIEURE PREMIER FILS

Distillerie à Vapeur

A ROMANS (Drôme)

Exposition Internationale de Lyon

MODES — HAUTES NOUVEAUTÉS

## Le Chapeau-Coupole

ET LA

Toque Annamite

CRÉATIONS DE LA MAISON

DENIS

LYON — 65, Cours Vitton, 65 — LYON

## Œillets remontants Lyonnais

COLLECTION DE CHOIX

Exposition de Lyon 1894

PREMIER PRIX: MÉDAILLE D'OR

## JEAN BEURRIER

307, avenue des Ponts — LYON

## CANNAS FLORIFÈRES

Bouvardias

PELARGONIUMS GRANDES FLEURS

Envoi du catalogue franco sur demande

La Maison se recommande pour ses belles variétés d'Œillets

## BELLE JARDINIÈRE

Seule Succursale de la Région

11, Rue du Bât-d'Argent

## TOUT

Ce qui concerne la TOILETTE

DE

l'Homme et de l'Enfant

VÊTEMENTS sur MESURE

## A L'EXPOSITION

Montre Remontoir

Garantie nickel et sa Chaîne

5 FR. 95

au bazar, à côté du salon Parisien  
autour de la Coupole

## AVIS IMPORTANT

Ne faites aucune installation d'Electricité ou de Gaz, sans vous rendre compte des avantages qu'offre la LAMPE A GAZ

## LA LYONNAISE

économie garantie 50 % sur les becs ordinaires et de 35 % sur l'électricité.

Système BARRIER, breveté S. G. D. G.

Usine rue Molière, 32, LYON

## CUVRERIE EN TOUS GENRES

Réparations d'Appareils de tous systèmes

## ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE

de J.-B. GUILLOT et fils

## P. GUILLOT FILS, Successeur

Chemin des Pins, 33, Guillotière, — LYON

GRANDE SPÉCIALITÉ DE ROSIERS, COLLECTIONS GÉNÉRALES

PRINCIPALES RÉCOMPENSES OBTENUES

Grand premier prix d'honneur, médaille d'or (don de M<sup>me</sup> Laffay), décerné par la Société centrale d'horticulture de France à Paris, pour progrès et obtention de très belles roses.

Deux grands premiers prix, médailles d'or, pour innovation de la greffe rez-de-terre sur le collet du semis d'églantiers (Rosa Canina).

Deux grands premiers prix, médailles d'or, pour belle culture et bonne tenue de l'établissement 1886-1893.

La Croix de Chevalier de l'ordre du Mérite agricole en 1888 et nombreuses médailles or, etc., obtenues aux Expositions

Exposition universelle de Lyon 1894. — Membre du Jury

HORS CONCOURS

Le Catalogue sera adressé franco sur demande — Expéditions dans toutes les parties du monde.

**GRANDE MAISON DE FOURNITURES**  
**MESDAMES, n'achetez rien sans**  
*aller visiter la Maison*  
**F. MUSY** 71, Chemin de Baraban, 71  
 (près la rue Paul-Bert)

Fabrique de Chapeaux paille et feutre, Formes, Fleurs, Rubans, Soieries, velours, Dentelles et Nouveautés pour Modes, Toiles de Voiron et du Nord, Service de Table, Cretannes, Calicots, Cotonnes, Mousselines, Piqués, Rideaux, Broderies, Confections diverses, Lingerie, Jerseys, Flanelles, Chemises blanches et couleurs, Vêtements de travail, Bonneterie coton et laine, Gilets de chasse, Draperies et Lainages, Spécialité de Mérinos, Tissus d'auil, Fourrures, Passementeries, Corsets, Ganterie, Boutons, Parapluies, Réparations de Chapeaux et Plumes, etc., Laines à Matelas, Crins, Plumes, Duvets, Toiles pour literie. — (Par les Tramways de Bron, Montchat, Villeurbanne, par Bellecour et les Cordeliers.)

**SOCIÉTÉ ANONYME DES PLAQUES ET PAPIERS PHOTOGRAPHIQUES**

**A. LUMIÈRE & SES FILS**

Grand Prix, Exposition universelle de Paris 1889. — Capital : 3.000.000 de francs.

Usines à vapeur : Cours Gambetta et rue St-Victor  
 (Monplaisir-Lyon)

**PRIX DES PLAQUES**

|        |        |        |        |        |        |        |       |
|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-------|
| 9x12   | 9x18   | 11x15  | 12x16  | 13x18  | 12x20  | 15x21  | 15x22 |
| 3 fr.  | 4 fr.  | 4 fr.  | 4.20   | 4.50   | 5 fr.  | 6.75   | 7 fr. |
| 18x24  | 21x27  | 24x30  | 27x33  | 30x40  | 40x50  | 50x60  |       |
| 10 fr. | 14 fr. | 18 fr. | 22 fr. | 32 fr. | 55 fr. | 80 fr. |       |

**PLAQUES ORTHOCHROMATIQUES**

**PAPIER au CITRATE d'ARGENT**  
 pour l'obtention d'épreuves positives  
 par NOIRCISSMENT DIRECT

**DÉVELOPPEURS**

**OXAMIDOPHÉNOL**  
 SULFITES DE SOUDE  
 Anhydre et cristallisé.  
 PARAMIDOPHÉNOL

Dépôt chez tous les principaux Marchands de Fournitures photographiques.

CONSTRUCTION DE VOITURES DE LUXE, DE COMMERCE, TRAMWAYS ET WAGONS  
 DE CHEMIN DE FER. — MAISON FONDÉE EN 1857.

**GUILLEMET** + Membre du Jury. Hors-concours  
 à plusieurs Expositions.

15 Premiers Prix, — Grandes Croix de mérite. — Grands Prix. — 5 Diplômes  
 d'honneur. — 8 grandes Médailles d'or ou de 1<sup>re</sup> classe.

**LYON, 32-34, rue de Marseille, 32-34, LYON**

Fournisseur des principales compagnies de Tramways, Omnibus,  
 Chemins de fer, Petites voitures, etc., etc.

**La Source CACHAT**

Se vend en bonbonnes de 10 et 25 litres, au

Dépôt central d'AVIAN,

4, place des Célestins, et 2, rue des Archers,

LYON.



EXPORTATION **MAISON FONDÉE en 1862** EXPORTATION

Médailles Or et Argent aux Expositions Universelles

**SUC BOURGUIGNON**  
**SIMON AINÉ**

Exquis, Puissant, Tonique, Digestif, à base d'alcool vieux pur de vin.

**FINE ABRICOT**

LIQUEUR EXQUISE EXTRA-FINE

Spécialité de PRUNELLE et CASSIS de Bourgogne

**AUX EXPOSANTS**

**LINOLEUM-EXPOSITION**, larg. 183, le mètre carré, 3 francs.

**TAPIS ECOSSAIS**, beaux dessins, larg. 250, le mètre cour., 3 francs.

**TAPIS RAYURES**, beaux dessins, larg. 183, le mètre cour., 1 fr. 95.

**TAPIS FANTAISIE**, en tous genres, Moquettes, velouté, bouclé.

**TOILES CIRÉES, Paillassons, Brosserie.**

**STORES**, 2 francs le mètre carré, tout monté.

**JOSSERAND, 19, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, LYON**

On traite à forfait pour les grosses fournitures.

**VILLACABRAS**  
 La seule eau purgative naturelle, qui, filtrée suivant  
 le système PASTEUR, soit EXEMPTÉ de MICROBES  
 Un usage répété ne fatigue pas l'estomac, ne cause  
 jamais de coliques; dose purgative, 1/2 flacon. —  
 Laxative, un verre à Bordeaux.  
 Dans toutes les Pharmacies  
 Entrepôt général: 193, Av. de Saxe  
**LYON**

**H. MICOLON & C<sup>IE</sup>**  
 Usine & Bureaux à St-Victor-sur-Loire (Loire)  
**J.B. ROUSSET (EX-ASSOCIÉ) SUCCESEUR**  
 Fournisseur des Compagnies de Chemins de Fer, du Génie, de l'Artillerie et des principales villes de France  
**ÉCHALAS & CORDONS pour VIGNES & BARRIÈRE-TREILLAGE pour CLOTURES**  
 PORTAILS, PORTILLONS types divers  
 ARCEAUX, BORDURES de JARDINS  
 SYSTÈME MICOLON  
 en Acier, mi-rond creux et tordus en héligoïde  
 TONNELLES OCTOGONES et de toutes longueurs  
 ENTOURAGES de TOMBS, etc.  
 BREVETÉ S. G. D. G.  
 FABRICATION UNIQUE  
 Beauté, solidité  
 durée et Bon Marché  
 35 récompenses  
 M<sup>lles</sup> Or, Argent, Bronze  
 9 diplômes d'honneur  
 SUR DEMANDE, ENVOI PRIX-COURANT ILLUSTRÉ

**J. PERNET-DUCHER**

**ROSIÉRISTE**

**114, Route d'Heyrieux, 114**

**MONPLAISIR-LYON**

(Etablissement fondé en 1845)

Grand prix, prix d'honneur décerné par la Société centrale d'horticulture  
 de France pour obtention de belles roses (1879).

Choix immense de Rosiers tiges, demi-tiges et nains

COLLECTION DE 1<sup>er</sup> ORDRE — NOUVEAUTÉS

MM. les Amateurs sont invités à visiter nos cultures

CATALOGUE SUR DEMANDE — EXPO TATION

**A. DELAYRE**

1, Cours Vitton et Exposition

**INSTALLATION DE MENUISERIE**

Exposition de Lyon

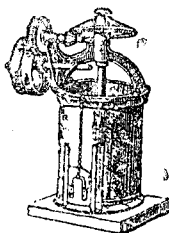
**J. DELACQUIS**

CONSTRUCTION MÉCANIQUE (Breveté S. G. D. G.)

3, rue du Château, 3 (près le cours Gambetta), LYON

18 MÉDAILLES OR ET ARGENT

Fournisseur de l'Etat et des Hospices civils



Matériels complets pour entrepreneurs : BÉTON  
 NIÈRES circulaires à grand travail, nouveau système  
 Br. S. G. D. G.; pour béton, chaux, ciment et mâ-  
 chefer. — Echelles d'engins, trouils, broyeurs à  
 mortier, voies portatives, wagonnets, monte-cha-  
 ges, locomobiles, etc.; charpentes en fer et fonte,  
 réservoirs en tôle. — Spécialités de pompes à ma-  
 nège pour l'arrosage, pompes à main de tous systè-  
 mes et de toutes profondeurs. — Presse, au pressoir  
 à vis ou hydrauliques, pour l'agriculture ou l'in-  
 dustrie.

TRAVAUX ET INSTALLATION D'USINES DE TOUT GENRE.

Trévoux. — Imprimerie J. JEANNIN (Succursale à Châtillon-sur-Chalaronne).

Le Rédacteur-Gérant : A. RIBAUD.

